



L'ACTUALITÉ

C'EST LA RENTRÉE, AUSSI POUR LES APPRENTIS

À l'heure des choix budgétaires, et malgré une baisse du nombre d'apprentis notamment dans les premiers niveaux, les entreprises artisanales du bâtiment confirment qu'elles restent au cœur d'un modèle d'apprentissage qui fait toujours ses preuves.

L'apprentissage confirme son rôle essentiel dans l'insertion des jeunes et l'attractivité des métiers. Dans l'artisanat du bâtiment, les petites entreprises constituent de véritables lieux de transmission, où l'apprentissage du geste professionnel et l'immersion dans la réalité du métier sont au cœur de la formation. Elles forment à elles seules plus de 59 000 apprentis, un chiffre qui témoigne de leur rôle déterminant dans le renouvellement des compétences du secteur.

Une étude de la Dares publiée le 17 juin 2026, consacrée aux conditions de vie et de formation des apprentis, souligne un constat particulièrement positif : les jeunes valorisent largement leur expérience en entreprise. Près de 80 % préfèrent leurs périodes en entreprise à celles passées en CFA et la quasi-totalité se déclarent satisfaits. Dans le bâtiment, cette préférence traduit l'attrait pour un apprentissage concret, fondé sur la pratique et l'intégration progressive au métier, même si elle s'accompagne parfois de contraintes organisationnelles, comme des horaires atypiques ou des heures supplémentaires. Ces dernières sont d'ailleurs souvent souhaitées par les apprentis lorsqu'elles sont compensées, témoignant de leur engagement dans le métier appris.

Les Baromètres Vie des Apprentis et des Entreprises artisanales du CCCA-BTP pour la CAPEB confirment l'attachement des jeunes à l'entreprise. L'édition 2026 s'appuie sur une

- 2 %
**C'est la baisse du nombre
d'entrées en apprentissage
au 1^{er} semestre 2026
selon la Dares, du fait de la
réforme du financement
de l'apprentissage et de la
diminution des aides de l'État.**

enquête menée auprès de 20 000 apprentis formés dans des entreprises artisanales du bâtiment et de 5 800 chefs d'entreprises artisanales. Les résultats sont très significatifs : 91 % des jeunes considèrent que leur formation en apprentissage tient ses promesses et 89 % estiment qu'il vaut mieux préparer son diplôme en apprentissage qu'en tant qu'élève ou étudiant.

L'expérience en entreprise est elle aussi largement plébiscitée. 93 % des apprentis déclarent avoir été bien accueillis, 91 % disent bien s'entendre avec leur maître d'apprentissage et 92 % se déclarent satisfaits de leur travail en entreprise.

Pour les artisans qui ont répondu à ces enquêtes, accueillir un apprenti répond d'abord à une volonté de transmission et de renouvellement des savoir-faire. Un artisan sur deux espère d'ailleurs conserver son apprenti dans l'entreprise à l'issue de sa formation. L'apprentissage reste aujourd'hui un véritable levier d'insertion durable. Grâce à l'expérience acquise en entreprise, les jeunes consolident leur projet professionnel : 86 % de ceux ayant un projet défini souhaitent d'ailleurs rester dans le secteur après leur formation. La nouvelle édition des Baromètres constitue ainsi un nouvel outil de valorisation de l'apprentissage dans l'artisanat du bâtiment. Nouveauté en 2026 : une version concise de quatre pages est désormais disponible, avec la possibilité d'approfondir les données sur [Repères CCCA-BTP](#).

Ces résultats positifs interviennent dans un contexte où les conditions de financement de l'apprentissage demeurent un enjeu majeur. Si l'apprentissage est un outil essentiel d'insertion et d'attractivité pour les métiers du bâtiment,

alors les entreprises doivent disposer des moyens nécessaires pour continuer à jouer pleinement leur rôle d'entreprises formatrices. C'est dans cet esprit que la CAPEB s'est mobilisée lors de la révision des niveaux de prise en charge (NPEC), avec deux priorités : soutenir les premiers niveaux de qualification, notamment les CAP, et garantir une cohérence des financements entre certifications comparables. Les arbitrages retenus vont globalement dans le sens de

ces priorités. Le décret du 29 août 2026 fixe ainsi les nouveaux niveaux de prise en charge applicables aux contrats conclus à compter du 1^{er} septembre. De son côté, le ministre Jean-Pierre Farandou a confirmé la préservation des crédits de l'apprentissage dans le budget de l'État pour 2027 et son objectif de conserver 800 000 apprentis l'an prochain. À ce jour, les entreprises de moins de 250 salariés bénéficient d'une aide unique de 5 000 € pour les titres ou diplômes

de niveau 4, ce qui est le cas de la plus grande partie de nos TPE ([retrouver ici notre point sur les aides à l'apprentissage](#)). Maintenir cet accompagnement est essentiel car, préserver les conditions permettant aux entreprises artisanales de continuer à former, c'est investir dans l'avenir des jeunes, la transmission des métiers et les compétences dont le secteur a besoin aujourd'hui et qui lui seront indispensables demain.

ÉCONOMIE

→ VICTOIRE! LES ENTREPRISES QUI SOUS-TRAIENT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DOIVENT ÊTRE AUSSI QUALIFIÉES

On se souviendra du combat syndical que nous avons mené avec détermination lors de l'examen parlementaire de la loi visant à lutter contre les fraudes. Nous avons alors arraché l'obligation, pour les entreprises qui sous-traitent des travaux de rénovation énergétique, d'être elles-mêmes qualifiées si elles sollicitent des aides publiques pour leurs clients. Cette obligation vient enfin d'être actée sur le plan réglementaire. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2027, les entreprises qui contractent directement avec un client, facturent les travaux de rénovation énergétique et en

confient la réalisation à un sous-traitant devront elles-mêmes détenir un signe de qualité. Un décret publié au Journal officiel le 14 août 2026 vient préciser les conditions de cette nouvelle obligation qui concerne MaPrimeRénov', les aides de l'Anah, l'éco-PTZ, le prêt avance mutation sans intérêt et les CEE. Jusqu'ici, seule la qualification de l'entreprise réalisant effectivement les travaux était prise en compte. Désormais, les deux intervenants devront répondre aux exigences prévues : l'entreprise principale devra disposer du nouveau signe de qualité, tandis que le sous-



traitant devra détenir les qualifications requises pour réaliser les travaux concernés. Ce décret est donc l'aboutissement du combat syndical de la CAPEB pour préserver les intérêts des petites entreprises. On rappellera aussi que la CAPEB a défendu ce principe alors qu'elle était, sur ce dossier, seule contre tous.

→ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE: MAPRIMERÉNOV' MARQUE LE PAS EN 2026



Après avoir fortement encouragé les rénovations d'ampleur, MaPrimeRénov' connaît un net coup de frein en 2026. Alors que le premier semestre 2025 avait été marqué par une forte dynamique des rénovations globales, les premiers chiffres de 2026 apparaissent nettement moins favorables.

On peut certainement y voir la conséquence d'un contexte particulièrement instable : vote tardif de la loi de finances 2026, reprise progressive des engagements, résorption des dossiers en attente et renforcement des contrôles. Voilà qui tombe très mal si on veut bien se souvenir de l'ampleur des besoins et de la nécessité d'accélérer la rénovation du parc de logements pour atteindre nos objectifs climatiques. En 2024, 91 900 logements avaient bénéficié d'une rénovation d'ampleur, soit 23 % de plus qu'en 2023, tandis que les rénovations par geste avaient fortement reculé. Le recentrage des aides vers les rénovations globales répond à une logique énergétique : ces opérations permettent des gains de performance plus importants. Mais elles restent aussi plus complexes, plus longues et surtout plus coûteuses pour les ménages, avec un reste à

charge souvent difficile à financer. Le coup de frein observé en 2026 doit donc interroger. Les rénovations d'ampleur sont indispensables, mais elles ne peuvent constituer l'unique voie d'accès à la rénovation énergétique. Pour de nombreux propriétaires, notamment ceux qui ne peuvent pas financer plusieurs dizaines de milliers d'euros de travaux en une seule fois, une rénovation par étapes reste la solution la plus réaliste. Nous ne cessons de le marteler !

L'enjeu est désormais de construire un parcours de rénovation stable, lisible et suffisamment financé, capable d'associer rénovation globale et travaux progressifs. Sans réponse durable au financement du reste à charge et sans visibilité sur les aides, le risque est simple : bloquer les rénovations énergétiques au moment même où il faut les accélérer.

→ MAPRIMERÉNOV' : UN RECENTRAGE MAJEUR DEPUIS LE 1^{ER} SEPTEMBRE

Depuis le 1^{er} septembre 2026, les règles de MaPrimeRénov' ont encore changé. Cette nouvelle évolution réduit fortement les travaux pouvant être financés dans le parcours « par geste » et renforce les conditions pour les rénovations d'ampleur. En métropole, plusieurs travaux ne sont désormais plus éligibles, notamment certains équipements de chauffage au bois, les pompes à chaleur pour l'eau chaude sanitaire, la ventilation et une partie des travaux d'isolation. Le parcours « par geste » se concentre principalement sur les pompes à chaleur de chauffage, le raccordement à un réseau de chaleur ou de froid, la dépose d'une cuve à fioul et l'audit énergétique. Pour les maisons individuelles,



les rénovations d'ampleur devront également prévoir un chauffage et une production d'eau chaude sanitaire décarbonés. Les équipements fonctionnant aux énergies fossiles ne pourront plus être installés ou conservés. Les logements classés F ou G bénéficient toutefois d'un délai supplémentaire : ils pourront encore bénéficier du parcours « par geste » jusqu'au 31 décembre 2027. Cette évolution reste inquiétante, car un certain nombre de ménages pourrait renoncer à faire des travaux faute de moyens pour financer une rénovation complète. Comme l'a souligné Jean-Christophe Repon : « Le pire ennemi de la rénovation, ce n'est pas le monogeste. C'est l'absence de travaux ! ».

→ CEE : DE NOUVELLES BONIFICATIONS POUR SOUTENIR LE SOLAIRE THERMIQUE

Si les aides de MaPrimeRénov' sont suspendues pour les équipements solaires thermiques depuis le 1^{er} septembre 2026, le dispositif des CEE prend le relais. Un arrêté du 17 août 2026 crée ainsi de nouvelles bonifications CEE pour plusieurs équipements solaires et renforce certaines aides existantes. Sont notamment concernés les chauffe-eaux solaires individuels (BAR-TH-101), les chauffe-eaux thermodynamiques à accumulation (BAR-TH-148), les systèmes associant capteurs photovoltaïques et thermiques à circulation d'eau (BAR-TH-162), ainsi que les dispositifs solaires thermiques relevant de la fiche BAR-TH-168. La bonification du système solaire combiné (BAR-TH-143) est également modifiée. Ces soutiens sont toutefois conditionnés à une décarbonation complète du chauffage et/ou de la production d'eau chaude sanitaire après travaux. Pour certaines opérations de production d'ECS exclusivement solaire, le volume de CEE peut être multiplié par cinq pour les ménages modestes et par quatre pour les autres ménages. En parallèle, les règles applicables aux rénovations d'ampleur ont évolué. Depuis le 1^{er} septembre, les fiches BAR-



TH-174 et BAR-TH-175 sont recentrées sur les logements classés E, F ou G. Pour les maisons individuelles, la rénovation doit conduire à une décarbonation complète du chauffage et de l'eau chaude sanitaire. Les CEE prennent donc un

rôle plus important dans le financement des travaux, au-delà de la seule amélioration de la performance énergétique, et deviennent un levier de sortie des énergies fossiles et de développement des solutions renouvelables.

→ CARBURANT : L'AIDE AUX GRANDS ROULEURS EST PROLONGÉE

La ministre de l'Énergie a annoncé que cette aide, qui devait prendre fin le 31 août, est reconduite jusqu'au 30 septembre pour les grands rouleurs et qu'elle est prolongée de deux mois pour le secteur du BTP notamment.

3 MILLIONS

C'est le nombre de bénéficiaires de l'aide carburant pour les grands rouleurs.

Un point sera fait par le Gouvernement fin octobre, en fonction de l'évolution de la situation, pour déterminer une nouvelle reconduction ou non. Ces aides ciblées sont de 0,15 € par litre pour

les agriculteurs, de 0,25 € par litre pour les pêcheurs et de 0,20 € par litre pour le secteur du BTP. Selon Maud Bregeon, c'est un soutien qui représente environ 70 millions d'euros par mois pour l'État.

→ CALCULAB ÉVOLUE : UNE NOUVELLE VERSION PLUS INTUITIVE ET ENCORE PLUS PERFORMANTE

Objectif : permettre aux entreprises artisanales de gagner du temps, de fiabiliser leurs calculs et de prendre des décisions économiques plus sereinement.

CALCULAB évolue avec une nouvelle version plus intuitive, plus pédagogique et enrichie de fonctionnalités pensées pour les artisans du bâtiment. Désormais, l'intégration de l'API URSSAF permet le calcul automatique des

charges patronales, simplifiant les saisies et limitant les erreurs. L'interface modernisée offre une navigation plus fluide, tandis que des infobulles explicatives et des copies de formulaires CERFA intégrées facilitent la compréhension et la recherche d'informations. Accessible sans téléchargement, via une simple connexion internet, CALCULAB permet de calculer précisément son coût de revient et de réaliser des simulations financières pour mieux anticiper les décisions stratégiques de l'entreprise.

[Plus d'information sur ARTUR](#)



FORMATION

→ DES CHIFFRES CLÉS DÉDIÉS À LA FORMATION

Avec son édition 2026 des « Chiffres clés – Compétences & Formation », la CAPEB met à disposition de son Réseau un véritable outil de communication pour mieux faire connaître la dynamique de l'artisanat du bâtiment et les enjeux qui accompagnent son évolution. Bien plus qu'un recueil de données, ce document donne à voir un secteur engagé dans la transmission, la formation et le renouvellement de ses métiers. À travers des données concrètes

et parlantes, ces chiffres clés doivent contribuer à nourrir les prises de parole, renforcer l'attractivité des métiers et illustrer les transformations du secteur, notamment en matière de rénovation énergétique, de reconversion professionnelle et d'intelligence artificielle. Un outil de référence pour informer, convaincre et valoriser un modèle d'entreprises au cœur des enjeux économiques, humains et environnementaux.

[À découvrir ici.](#)





LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

CESE

Le Groupe de l'Artisanat et des Professions Libérales s'est réuni lundi soir. Il a validé la note finale de propositions de thèmes de travail pour le groupe de travail « Programmation » qui prévoit la production d'avis et de résolutions par le CESE d'ici à l'été prochain. Un programme de travail qui a été annoncé le lendemain en plénière solennelle de rentrée à laquelle tous les Présidents de groupe étaient conviés.

ASSEMBLÉE NATIONALE



Le Président de la CAPEB a été auditionné mardi à l'Assemblée nationale par le député François Piquemal (LFI), rapporteur pour avis du PLF 2027 de la commission des affaires économiques sur le programme « Logement, urbanisme et politique de la Ville ». Cette audition, consacrée aux enjeux de rénovation énergétique, a permis à la CAPEB de rappeler son analyse de la situation du secteur et ses propositions en vue de l'examen du PLF 2027. Le Président Jean-Christophe Repon a particulièrement réaffirmé la nécessité de stabiliser les aides et mieux les orienter vers les travaux indispensables, notamment l'isolation, d'instaurer temporairement une TVA à 5,5 % sur les travaux de rénovation, de maintenir et de renforcer les CEE, de prolonger l'exonération des dons intrafamiliaux

destinés à la rénovation énergétique, de mobiliser davantage les financements privés et les banques, et enfin, d'élargir l'éco-PTZ aux travaux de confort d'été, notamment les brasseurs d'air et les volets.

PRESSE

La hausse des prix des carburants a fait l'objet cette semaine d'une nouvelle séquence médiatique. Le vice-président Christophe Bellanger est ainsi intervenu à ce projet sur [France Info](#), [RTL](#) et dans le



[Télématin](#) de France 2 jeudi. Le Président a été interviewé par [BFM](#) sur le même sujet ce 10 septembre. La reconduction de l'aide au GNR a également fait l'objet d'une réaction de la CAPEB sur Sud Radio.



MINISTRE DU TRAVAIL

Le ministre du Travail, Jean-Pierre Farandou, et les partenaires sociaux se sont rendus en Espagne les 9 et 10 septembre pour observer les mesures prises face

aux fortes chaleurs. Ils ont rencontré la ministre espagnole du Travail, Yolanda Díaz Pérez, et ont visité plusieurs entreprises. Jean-Christophe Repon participait à ce déplacement avec les sept autres représentants des organisations syndicales et patronales. En Espagne, certaines régions ont adapté les horaires de travail en période de canicule, tandis que la législation a imposé une température maximale de 27 °C dans certains espaces fermés. Le pays a également prévu jusqu'à quatre jours de congé pour les travailleurs empêchés de se rendre au travail à cause des intempéries.

TROPHÉES DE LA CONSTRUCTION

Comme chaque année, la CAPEB a été invitée cette semaine à remettre le Trophée de la Construction saluant un chantier de moins de 150 m². Le Président étant en Espagne avec le Ministre du Travail, c'est le vice-président en charge des questions économiques qui représentait la CAPEB à cette occasion. Christophe Bellanger a remis le trophée 2026 à quatre entreprises artisanales du bâtiment qui ont réalisé la rénovation énergétique d'un appartement Haussmannien de 80 m² qui ne pouvait pas être isolé par l'extérieur. Les travaux ont permis d'aboutir à une classe A de performance énergétique.



COMMUNICATION

→ LE CHALLENGE « DÉCOUVRIR LES MÉTIERS DU PLÂTRE ET DE L'ISOLATION » PASSE À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

Le Challenge « Découvrir les métiers du plâtre et de l'isolation » ouvre sa 26^e édition pour la période 2026-2028 avec une nouvelle ambition : mettre le numérique au service de la promotion des métiers et de l'attractivité de la filière. Organisé par l'Association pour la promotion des métiers du plâtre (APMP), le concours s'appuie désormais sur un partenariat renforcé avec le CCCA-BTP, devenu partenaire majeur de l'événement. Cette édition invite les apprentis à imaginer ensemble la ville de demain en réalisant une maquette numérique collaborative. Chaque équipe concevra un élément architectural qui viendra enrichir une ville virtuelle, présentée en réalité virtuelle et augmentée. Une manière

innovante de mettre en valeur la technicité et la modernité des métiers du plâtre et de l'isolation. Ouvert aux apprentis de tous niveaux, avec l'appui des formateurs et des entreprises, le challenge poursuit un objectif clair : susciter des vocations et rapprocher les jeunes des besoins des entreprises. Un enjeu de taille alors que le métier de plâtrier-plaquiste reste fortement en tension, 79 % des entreprises rencontrant des difficultés de recrutement. Le CCCA-BTP accompagnera les participants sur les plans pédagogique, technique et numérique afin de développer leurs compétences et de valoriser leurs réalisations. Dès maintenant, les organismes de formation par apprentissage de toute la

France sont invités à rejoindre cette aventure collective et à contribuer, avec leurs apprentis, à bâtir la ville de demain.

